

C'est le moment de rénover !

Qui est concerné ?

Vous avez un projet de travaux ? Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, la Communauté de communes Beauce Loirétaine vous accompagne dans votre projet de travaux.

- Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, qui s'engagent à occuper le logement pendant 3 ans
- Les propriétaires bailleurs, qui s'engagent à mettre en location un logement décent, pendant 6 ans, à un loyer « maîtrisé »

Pour quels types de travaux ?

- Les travaux de rénovation énergétique
- Les travaux de rénovation globale à engager sur un logement dégradé, qu'il soit occupé ou vacant

Un accompagnement GRATUIT qui comprend :

- Un accompagnement administratif et technique : L'accompagnement de Soliha, réservé aux bénéficiaires du dispositif, qui comprend la visite du logement, les conseils techniques avec recommandations de travaux et le montage des dossiers de demande d'aides financières
- Un accompagnement financier : Des aides financières de l'Anah, Agence Nationale de l'Habitat, du Département du Loiret et de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour financer une partie des travaux.

Est-ce que ça marche ?

- Oui, déjà 6 logements rénovés grâce à ce dispositif en 2023 ! **Et si vous étiez les prochains ?**

Permanences sur RDV à Sougy et Patay

Prochaines permanences : **Mardi 5 mars et mardi 19 mars**

Un seul contact : Soliha Loiret **02 38 77 84 89** contact.loiret@soliha.fr